

Fi°



CONFÉDÉRATION SUISSE

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle · Stauffacherstrasse 65 · CH-3003 Berne
tél. +41 31 377 77 77 · fax +41 31 377 77 78

13.09.2011

notre référence: pj
n° direct: +41 31 377 74 46

Déclaration de refus total - règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun (sur motifs relatifs)

Enregistrement international n° 707900 ((fig.))

Suite à une erreur, la décision finale de la Suisse émise en 2000 n'a jamais été émise.

Ainsi, suite au refus provisoire émis à l'encontre de l'enregistrement international mentionné ci-dessus et aux différentes limitations inscrites pour la Suisse ainsi qu'à la décision de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle du 11 avril 2000 et conformément à la règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

décide:

La marque est **refusée** à la protection en Suisse pour tous les produits et/ou services revendiqués.

Division des marques
Section examen des marques

Julie Poupinet



Voies de droit:

La présente déclaration n'est pas sujette à recours.